

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix-sept juin deux mille vingt-deux à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	10/06/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/06/2022

OBJET :

**Aménagement d'une salle d'arts martiaux - Marché de maîtrise d'œuvre - Approbation
du programme général**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Martine BOUCHARDY procuration à Mme Catherine ASSO, M. Fabien VALERO procuration à Mme Sabrina CAL, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Charlotte KUENTZ procuration à M. Nicolas GEIGER, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Solène FOREST, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

De nombreux clubs d'arts martiaux sont présents sur le territoire regroupant plusieurs disciplines : judo, taekwondo, capoeira, self-défense, karaté, etc. L'ensemble de ces clubs compte environ 800 licenciés de tous âges. Pour répondre aux besoins de ces associations et favoriser leur développement, la volonté municipale est de créer un espace dédié à la pratique des arts martiaux qui permettrait de regrouper l'ensemble de ces clubs tout en mutualisant les équipements.

Cet espace s'intégrera dans une des travées d'un vaste bâtiment industriel qui abrite déjà une salle d'escalade dans les anciens locaux «ITEP», route de la Justice à GAP. L'aménagement proposé devra :

- prendre en compte les contraintes du plan de prévention des risques naturels
- respecter les dispositions du plan local d'urbanisme.
- intégrer des technologies innovantes, évolutives, lui apportant confort et autonomie d'usage (énergies renouvelables, domotique, contrôle d'accès, etc).
- comporter des espaces définis par pratique, des espaces communs, ouverts et conviviaux.
- anticiper sur un projet plus global visant à exploiter la totalité du bâtiment pour créer un véritable complexe à vocation sportive.

L'enveloppe financière affectée à l'opération est de 1 100 000 € H.T. (mission de maîtrise d'œuvre comprise).

La ville de GAP a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour la création de cette salle d'arts martiaux. Le groupement retenu est celui dont le mandataire est PRO BA TP associé aux sociétés ESTER, COSTE, BERMATEC et ECHOLOGOS.

La mission de maîtrise d'œuvre est établie en application des articles L. 2410-1 et suivants du code de la commande publique.

Le détail de la mission comprend les éléments de mission de base Bâtiment - réhabilitation et la mission ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) ci-dessous :

DIAG / ESQ	Études de diagnostic / Etudes d'esquisses
APS	Études d'avant-projet sommaire
APD	Études d'avant-projet définitif
PRO	Études de projet
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux
VISA	Visa des études d'exécution
DET	Direction de l'Exécution du ou des contrats de travaux
AOR	Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception
OPC	Ordonnancement Coordination Pilotage

Décision :

Il est proposé en conséquence, avec l'avis des Commissions des Travaux et des Finances réunies respectivement les 30 Mai 2022 et 2 Juin 2022 :

Article unique : d'approuver le programme général au sens du code de la commande Publique pour les travaux d'aménagement d'une salle d'arts martiaux.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 24 JUIN 2022
Affiché ou publié le : 24 JUIN 2022